

Solidarité ouvrière

N° 15-16
Juillet-août 1972

Accord PC-PS :

Pour quoi faire ?

PRESSÉS par le mécontentement sans cesse croissant des travailleurs et la faillite consacrée des néo-gaullistes, le Parti communiste français et le Parti socialiste ont signé, le 26 juin dernier, un programme de gouvernement qui, à les en croire, constituerait « un acte politique de grande importance... qui crée une situation nouvelle permettant d'instaurer une véritable démocratie politique et économique ».

C'est de cette situation nouvelle dont il convient de discuter aujourd'hui afin de répondre à la question que se posent tous les travailleurs : un accord, pour quoi faire ?

Pour résumer la présentation des grandes lignes de cet accord, nous dirons que l'objectif n'est autre que « l'intervention de plus en plus étendue et active des travailleurs dans la gestion de l'entreprise comme dans la nation ». Le moyen, l'extension du secteur économique public, ce qui ne saurait être dissocié « d'une stratégie industrielle adaptée aux nécessités du progrès économique et social et du caractère international de la vie économique ».

Enfin, tout devra être joué en « préservant et développant les traditions démocratiques du peuple français ».

C'est là, il faut bien le dire, tout un programme !

Selon l'accord P.S.-P.C., « les droits et les compétences des travailleurs et des organisations syndicales, des comités d'entreprise... seront renforcés et élargis ». Cette intervention sera « d'autant plus efficace que ceux-ci disposeront d'une connaissance réelle des objectifs et des moyens des entreprises ». Pour ce faire, « une heure par mois prise sur le temps du travail et rémunérée comme telle sera réservée ».

On voit déjà que l'efficacité de l'intervention des travailleurs sera on ne peut plus réduite. Quant au renforcement de la législation sociale, le passage suivant est significatif : « Les comités d'entreprise seront dotés de pouvoirs particuliers pour contrôler que l'introduction et le fonctionnement des nouveaux équipements dans l'entreprise aboutissent à une amélioration

des conditions de travail. »

En ce qui concerne les licenciements qui pourraient intervenir suite à l'introduction desdits nouveaux équipements, le programme nous dit : « Les comités d'entreprise, les délégués du personnel seront obligatoirement consultés avant toute mesure concernant l'embauche, le licenciement. » Cependant, cette consultation, qui existe déjà, n'est pas pouvoir de décision et encore moins pouvoir tout court. Par conséquent, le contrôle des travailleurs dont nous parlent P.S. et P.C. se résume à la démobilisation des travailleurs dans les entreprises pour le compte du tapis vert de la consultation qui laisse les mains libres au capital.

Toutefois, le programme a prévu le cas où les travailleurs ne se satisferaient pas de telles mesures et auraient la bonne idée d'intervenir directement et activement ou plus généralement exigeraient un véritable contrôle ouvrier dans l'entreprise.

Ainsi, « lorsque les travailleurs en exprimeront la volonté et lorsque la structure de l'entreprise en indiquera la possibilité... et en accord avec le gouvernement, de nouvelles structures de gestion fixeront les conditions de leur intervention ».

Dès lors, pour intervenir, les travailleurs devront réunir trois conditions : le vouloir, les possibilités « objectives » et l'accord du gouvernement, ces trois conditions étant sans doute déterminées par ledit gouvernement. Ce qui est d'une simplicité et d'une clarté évidentes mais qui, hélas ! peut être relégué aux calendes grecques des possibilités éventuelles. D'après ce qui précède, « l'intervention des travailleurs » n'est qu'une formule creuse et mystifiante.

« Le secteur public sera étendu, démocratisé et restructuré... dès le début de la législature, un seuil minimum de nationalisations sera franchi. Il laissera subsister un important secteur privé. » Cependant, ajoute le programme, « les restructurations de l'appareil de production devront s'effectuer de façon progressive et souple en fonction d'une stratégie industrielle adaptée aux progrès économiques » ; le capital n'a pas lieu de s'inquiéter car, précise le programme, « l'indemnisation des actionnaires des entreprises expropriées fera l'objet d'une solution équitable ».

Quant aux autres groupes touchés, l'extension du secteur public se matérialisera par des prises de participation financière « pouvant aller jusqu'à des participations majoritaires ». Autant dire que, dans la majorité des cas, ce seront les deniers des travailleurs qui iront renforcer les caisses du capital.

Cette extension du secteur public ne frappera que dix des vingt-cinq groupes capitalistes dominant l'économie française. Mais ici, deux remarques s'imposent :

1° Si on en croit Mitterrand, « nous avons appliqué les mêmes critères qu'à l'époque de la F.G.D.S. ¹ (programme du 14 juillet 1966), ce qui nous

¹ Fédération de la gauche démocrate et socialiste, ancêtre du PS actuel, créée à l'initiative de François Mitterrand en décembre 1965. Elle résulta de la fusion des groupes parlementaires Socialiste et du Rassemblement Démocratique et représentait la gauche « non-communiste », par opposition au PCF, alors quasiment hégémonique (R.B., mars 2008).

avait alors valu l'appui de deux millions de voix modérées. Le seul groupe qui n'était pas implicitement ou explicitement nationalisé dans le programme socialiste est Rhône-Poulenc ». Il s'agit donc ici d'une véritable concession du P.C., concession qui rend crédible aux yeux de la bourgeoisie française la politique de nationalisations envisagée par le programme commun.

2° Si l'on sort de la sélection, la firme Dassault-Breguet-Aviation et la Compagnie française des pétroles, on s'aperçoit que les entreprises visées appartiennent à trois grands secteurs économiques : les produits chimiques (Rhône-Poulenc, Roussel-Uclaf, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson), la construction électrique (CGE, groupe ITT, Honeywell-Bull, Thomson-Brandt) et la métallurgie (Usinor, Vallourec, Wendel-Sidelor, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Schneider S.A.). L'étude rapide du comportement boursier de ces secteurs d'activité amène à s'interroger sur ce choix. Que constate-t-on ? Depuis 1961, alors que l'indice général de l'I.N.S.E.E. n'a pratiquement pas varié, les titres des entreprises spécialisées dans la construction électrique, la chimie de base et la métallurgie ont globalement et respectivement baissé de 23,7 %, 28,4 % et 39,4 %. Encore ces pourcentages portent-ils sur l'évolution constatée pour chaque secteur. Si l'on s'arrête au cas des firmes citées dans le programme, on s'aperçoit que les baisses ont été souvent plus importantes. Les cours de Rhône-Poulenc ont fléchi de 60 %, ceux de De Wendel de 80 %, dans le même temps où les actions des sociétés d'alimentation ou de distribution voyaient les leurs progresser de 200 à 300 %. Les principales causes de pareilles situations viennent de ce que les entreprises visées par le programme sont généralement lourdes, exposées à la concurrence internationale et exigent d'autre part de grands volumes de capitaux, ce qui désintéresse les investisseurs éventuels surtout dans la période présente marquée par la hausse générale des prix.

En contrepartie de ces nationalisations ou des placements de fonds de l'Etat dans le secteur privé, le gouvernement s'engagera à :

- Accroître le rendement économique et social de l'appareil de production (ce qui veut dire en clair : accroître les cadences, limiter les hausses de salaire, etc.) ;
- Favoriser les projets dans les secteurs de pointe dans la mesure où leur rendement économique et social sera assuré (ce qui signifiera le versement de subsides aux groupes capitalistes dominants) ;
- Renforcer et adapter les structures industrielles pour faire face à la compétition internationale (c'est-à-dire accélérer le processus de concentration du capital).

Ainsi, sous une forme différente, le vieux slogan de M. Thorez : « Retrouvons nos manches », redeviendra d'actualité. Dès lors, comme nous venons de le voir, « forts de l'intervention des travailleurs dans les entreprises et dans la nation » et d'un secteur public étendu, le P.C. et le P.S. ont inscrit un certain nombre de réalisations concrètes à l'actif de leur programme. En voici quelques-unes, à titre d'illustration :

« L'amplitude de la hiérarchie réelle des salaires ne tiendra compte que des critères de qualification, de responsabilité, de pénibilité et

d'ancienneté. »

Que signifie ce critère de responsabilité ? Un capitaliste est-il capitaliste parce que responsable, ou bien capitaliste parce que propriétaire des moyens de production et d'échange ? Quant au critère de pénibilité, cela veut-il dire que le P.S. et le P.C. s'engagent à réviser de fond en comble la grille hiérarchique en faveur des travailleurs de force ? Mais nous allons oublier : les travailleurs de force seront-ils considérés comme responsables d'après les nouveaux critères ?

« Les avantages d'une mensualisation véritable seront généralisés. »

Le P.S. et le P.C. s'engagent-ils à mensualiser effectivement les ouvriers, ou bien s'agit-il plutôt de la généralisation de l'actuelle mensualisation qui remplace le paiement horaire par le paiement horaire par mois auquel s'ajoutent quelques miettes ?

« L'âge d'ouverture des droits à la retraite sera ramené à l'âge de soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes. Le droit au travail reste garanti au-delà. »

S'agira-t-il d'une retraite complète ou bien de la possibilité de s'arrêter de travailler à soixante ans moyennant une retraite restreinte jusqu'à soixante-cinq ans ?

« Dès aujourd'hui, aucun salaire ne devrait être inférieur à 1 000 francs par mois. »

Et plus loin : *« Un nouveau salaire mensuel, minimum, national et interprofessionnel sera fixé... »*

Ainsi, exprimant une réalité que personne ne saurait infirmer, le programme P.S. et P.C. ne nous donne aucune précision sur le niveau de salaire minimum dont il n'établit que les modalités de définition.

« La nouvelle législation sociale abolira le droit discrétionnaire de licenciement, toutes décisions correspondantes devront être soumises au comité d'entreprise... »

Lorsqu'on connaît le « pouvoir » des comités d'entreprise (qui n'est que consultatif), cela revient pour le patronat à demander l'aval des travailleurs qu'il licencie.

« L'Etat s'assurera que tout licenciement soit accompagné de mesures de reclassement préalable assurant une équivalence de qualification. »

Et l'équivalence des conditions de travail et de salaire, qu'en sera-t-il ? On pourrait allonger indéfiniment la liste des commentaires sur ce qui constitue la trame des réalisations matérielles mises à l'ordre du jour dans le programme de gouvernement P.S. et P.C. Cependant, ce qui précède illustre magistralement la prudence des perspectives concrètes, liées indissolublement au caractère de classe de cette éventuelle union de la gauche que nous avons tenté de dégager précédemment. Encore une fois et

plus que jamais, les rapports de production capitalistes resteront en vigueur, dans l'intérêt de la classe ouvrière bien entendu !

« Une seconde forme de socialisme, moins systématique, mais plus pratique, essaya de dégoûter les ouvriers de tout mouvement révolutionnaire, en leur démontrant que ce n'était pas telle ou telle transformation politique, mais seulement une transformation des conditions de la vie matérielle, des rapports économiques, qui pouvait leur profiter. Mais par transformation des conditions de la vie matérielle, ce socialisme n'entend certes pas l'abolition du régime de production bourgeois qui est possible par la seule révolution ; mais uniquement la réalisation de réformes administratives sur la base même de ces rapports de production, réformes qui, par conséquent, ne changent rien aux rapports du Capital et du Salarariat et ne font, tout au plus, que diminuer pour la bourgeoisie les frais de sa domination et simplifier le budget de l'Etat. » (Karl Marx, *Manifeste du Parti Communiste*)

Politique extérieure, un engagement : désengager

Lorsqu'on sait les difficultés qui présidèrent à l'élaboration du programme que le P.S. et le P.C. agitent aujourd'hui, on doit reconnaître que ces deux organisations sont arrivées à un compromis en ce qui concerne la place et l'importance du secteur public : ainsi, les procédures progressives de nationalisation seront-elles couplées de participation de fonds d'Etat aux capitaux des sociétés privées : formules chères aux socialistes ...

Le compromis était-il possible en politique extérieure ? Les deux partis pouvaient se rejoindre dans de belles phrases ronflantes sur « l'intérêt de la nation » ou sur « l'indépendance de la France ».

Deux formations politiques, l'une représentant une forme de capitalisme aménagé et professant des doctrines néo-libérales, du point de vue politique comme du point de vue économique ; l'autre étant le porte-parole du collectivisme oligarchique et bureaucratique, peuvent-elles sérieusement signer un accord de gouvernement sur le plan de la politique internationale en espérant un instant que cet accord passera un jour dans les faits ?

Que dit donc cet accord ?

« Le gouvernement se prononcera pour la dissolution simultanée du traité de l'Atlantique-Nord et du traité de Varsovie. Il favorisera toutes les mesures qui permettront d'atteindre par étapes cet objectif, ce qui implique simultanément l'affaiblissement progressif et simultané des alliances politico-militaires existantes pour aboutir à leur complète disparition. »

« Mais le gouvernement ne se contentera pas de suivre l'événement. Il manifesterà sa volonté d'engager le pays sur la voie de l'indépendance à l'égard de tout bloc politico-militaire. Les problèmes éventuels posés par les obligations résultant de l'appartenance de la

France à l'Alliance atlantique seront résolus dans cet esprit. »

Comme nous venons de le voir, le différend n'est pas réglé. En dépit des déclarations de principe établissant l'indépendance à l'égard de tout bloc, l'armée française n'en continuera pas moins à exécuter ses obligations résultant de l'appartenance de la France à l'Alliance atlantique, c'est-à-dire au maintien et à la consolidation de la Constitution bourgeoise française.

Ainsi, lorsqu'on met de côté le délayage trop abondant consacré à ce chapitre particulièrement important du programme commun, on s'aperçoit que chacun reste sur ses positions ; mais au fond, c'est le P.S. qui donne les cartes. L'objectif des staliniens est bien entendu de créer une brèche en Europe occidentale. Si une fois au pouvoir le retrait du pacte de l'Atlantique-Nord était proposé, les socialistes se retireraient sans aucun doute du gouvernement, voire même tenteraient une ouverture vers la droite pour conjurer le « péril rouge ».

Quel socialisme ?

Si nous croyons avoir abordé l'essentiel de l'accord P.S.-P.C., bien des chapitres (C.E.E., réforme constitutionnelle) auraient dû faire l'objet d'un examen critique. Cependant, par-delà les considérations concernant le contenu de l'accord, la question fondamentale demeure : les travailleurs peuvent-ils accéder au socialisme, c'est-à-dire exproprier les capitalistes, prendre en main directement la production, l'échange et la distribution, détruire l'appareil coercitif, l'Etat, par les chemins du parlementarisme ?

A cela, les anarcho-syndicalistes et les syndicalistes révolutionnaires répondent par la négative, et l'histoire leur a donné jusqu'à présent raison.

La société de classes – propriété privée et Etat liés, s'appuyant l'une l'autre – ne se maintient que par la force, larvée ou directe, et ne peut être brisée que par une force supérieure, qui la frappera là où elle est faible, la production, par la grève générale insurrectionnelle et la remise en route de la production et de l'échange par les travailleurs eux-mêmes.

Parler de socialisme en cachant cette dure réalité, c'est tromper les travailleurs, c'est les exposer sans préparation aux réactions du capitalisme et des forces répressives de l'Etat.

Mais aujourd'hui, alors que les forces révolutionnaires du prolétariat sont encore trop faibles, notre seule position face à un gouvernement du type « front populaire » est de maintenir coûte que coûte l'indépendance réelle et entière des organisations de classe, afin que les travailleurs ne soient pas liés par des accords qui les condamneraient à soutenir un gouvernement de gauche qui gérerait le capitalisme.

Certains camarades soutiennent déjà cette orientation, par exemple dans un congrès régional des ambulants-centres de tri des P.T.T., la motion suivante a été adoptée :

« Jusqu'à présent, l'action syndicale n'allait pas au-delà de la NECESSAIRE défense des intérêts immédiats des travailleurs.

« Jusqu'à présent, la séparation arbitraire entre la lutte économique et la lutte politique avait la valeur d'un dogme. Ainsi, la lutte économique justifiait les syndicats et la lutte politique les partis politiques,

« Jusqu'à présent, la seule participation consciente du syndicalisme dans la lutte politique se bornait donc à favoriser l'action électorale des partis de gauche et à leur seul profit.

« Mais, depuis les événements de mai 1968, ce dogme s'effrite. Chaque jour davantage, la lutte économique et la lutte politique se confondent. Nécessairement, le syndicalisme agit directement sur l'une et l'autre.

« De cette réalité, le 35^e Congrès de la C.F.D.T. a su tirer les leçons qui s'imposaient pour le syndicalisme : à son rôle de défense des intérêts immédiats des travailleurs, il ajoute celui de transformer la société actuelle en société SOCIALISTE ET AUTOGESTIONNAIRE.

« Désormais, de nouvelles perspectives s'ouvrent devant le travailleur. Elles ont l'avantage de prendre naissance et de se développer à partir des lieux mêmes de travail, illustrant ainsi la formule toujours vraie : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. » Cette émancipation dépend moins de la nature du pouvoir en place que de la volonté de notre syndicat d'en devenir l'outil. Par conséquent, l'éventualité d'un changement électoral de ce pouvoir politique ne peut être considérée par la C.F.D.T. comme une fin en soi mais plutôt comme une base plus favorable à ses objectifs syndicalistes révolutionnaires. Dans cette perspective, l'attitude de la C.F.D.T. face aux élections législatives de 1973 doit être sans ambiguïté. Afin de ne rien aliéner, pour l'avenir, de sa liberté de manœuvre, la C.F.D.T. n'a pas à faire alliance aujourd'hui avec les gouvernants "possibles" de demain en participant à l'élaboration d'un programme commun de gouvernement ou en donnant des consignes précises de vote. Par contre, elle a tout intérêt à expliquer pourquoi sa position est le contraire d'une position apolitique et réformiste. »

Il nous semble que cette motion exprime avec concision ce que peut être aujourd'hui la position de syndicalistes s'exprimant sur une base de classe.

Solidarité ouvrière

N°15-16
Juillet-août 1972

Déclaration du comité fédéral de l'ASRAS

N'opposons pas les luttes de masse aux actions exemplaires

Le comité fédéral de l'Alliance syndicaliste révolutionnaire et anarcho-syndicaliste (ASRAS) réuni au lendemain des mouvements déclenchés par la CGT et ma CFDT les 7 et 23 juin, constate :

1° Que le mot d'ordre de « grève générale » de vingt-quatre heures de la C.G.T pas été organisé comme il aurait dû l'être par ses initiateurs.

Les dirigeants de la C.G.T. n'ont pas mis tout en œuvre pour réussir une véritable grève de vingt-quatre heures, qui aurait dû être le point de départ d'une riposte généralisée de la classe ouvrière à politique anti-ouvrière du patronat et de l'Etat.

C'est ainsi que dans plusieurs régions et secteurs industriels importants, les responsables C.G.T. se sont évertués à limiter la durée de l'arrêt de travail. A l'E.D.F., pas de coupure généralisée du courant ; chez Renault, à Billancourt, pas d'appel à la grève ; dans les entreprises importantes, selon les conseils de dirigeants de Fédération, la grève générale s'est transformée en arrêt limité à une ou deux heures.

Cette attitude n'est pas pour surprendre : la bureaucratie qui dirige la C.G.T. n'a nullement l'intention d'organiser des actions d'envergure et généralisées. Les périodes électorales et pré-électorales doivent se dérouler dans le « calme, l'ordre, et la dignité ». C'est une nécessité pour les politiciens, de droite comme de gauche, qu'il en soit ainsi. Sans compter que la doctrine de la coexistence pacifique se traduit par la volonté de l'appareil du P.C.F. d'empêcher que l'action ouvrière débouche sur de puissants mouvements d'ensemble risquant de remettre en cause le maintien de l'équilibre décidé par les dirigeants de l'Est et l'Ouest. S'il arrive,

comme en mai 1968, que la classe ouvrière, par son irruption, dérange les plans arrêtés, toute la tactique du P.C.F. consiste à canaliser le mouvement, à le récupérer pour le dévoyer dans la voie électorale qui ne peut que perpétuer le régime capitaliste.

2° Les dirigeants de la C.F.D.T., quant eux, préconisent des formes de lutte, qui conduisent inévitablement au morcellement, voire à la dispersion de l'action du mouvement ouvrier organisé.

Les dirigeants de la C.F.D.T. s'en tiennent aux conflits d'entreprises. Or les actions d'entreprises, aussi dures et exemplaires soient-elles – et qui ont besoin de toute notre solidarité agissante – peuvent, à la rigueur et difficilement, régler des problèmes de salaire, de classification, de conditions de travail concernant l'entreprise.

Difficilement, disons-nous, en effet. Pour leur politique salariale, les patrons s'en tiennent généralement, et fermement, aux consignes du gouvernement et du C.N.P.F., qui ont, de fait, bloqué la progression des salaires entre 5 et 6 % en 1972.

Il est évident que ces actions localisées sont inadaptées pour les revendications générales des travailleurs, telles que les quarante heures et la retraite à 60 ans.

Ainsi, quand la C.F.D.T. préconise dans son texte la forme d'action suivante :

« Nous sommes persuadés qu'une grève tournante au niveau national désorganiserait l'économie et contraindrait nos adversaires à céder aux revendications des travailleurs. C'est pour cela que nous proposons, par roulement, des grèves professionnelles (métaux, bâtiment, chimie) intercalées de grèves interprofessionnelles régionales, l'Ouest, le Midi, etc., se relayant les unes les autres »,

elle reprend à son compte la tactique la plus désastreuse, la plus démobilisatrice : celle qui consiste à fragmenter l'action des travailleurs ; les uns après les autres, jamais ensemble, permettant ainsi au patronat et à l'Etat d'organiser leur résistance.

Si une partie de la classe ouvrière a débrayé sans illusion, « parce qu'il faut quand même faire quelque chose », une partie importante de celle-ci a refusé de s'associer aux manœuvres des 7 et 23 juin 1972. Nombreux sont les militants qui ont ainsi, consciemment, clairement montré qu'ils n'entendent plus être des pions dociles qu'on manipule au gré d'intérêts politico-électoraux qui n'ont rien à voir avec la défense des revendications.

3° Quant à la C.G.T.-F.O., le refus d'engager l'action générale, l'immobilisme du bureau confédéral face à l'offensive du patronat et du gouvernement accentuent le glissement de cette organisation vers un conservatisme social étroit qui a de moins en moins de rapports avec le réformisme traditionnel.

L'affirmation du principe de l'indépendance syndicale contre toutes les tentatives d'intégration du syndicalisme n'est qu'une formule théorique et abstraite largement insuffisante, si elle n'est

pas accompagnée d'une action décidée pour les revendications des travailleurs, ce qui est loin d'être le cas.

L'autosatisfaction affichée publiquement par les responsables de la C.G.T.-F.O., leurs appréciations quant aux résultats de la politique contractuelle pour 1972 deviennent de plus en plus insupportables. Rappeler, comme vient de le faire son secrétaire général, que la C.G.T.-F.O. a eu quelquefois l'initiative d'actions nationales importantes est conforme à la vérité historique ; mais nous sommes en 1972 et le combat ouvrier ne se nourrit pas uniquement de souvenirs.

Alors que toute la politique économique et sociale du patronat et de l'Etat est parfaitement synchronisée à partir des options du VI^e Plan, la théorie avancée par le bureau confédéral F.O., selon lequel il ne « faut pas globaliser » les revendications, donc les actions, correspond en fait à un refus d'affronter les réalités les plus élémentaires.

Ces constatations sur les positions des bureaucraties syndicales ne nous amènent pas pour autant à conclure qu'elles sont le seul frein au développement de la lutte des travailleurs, qui seraient prêts, à en croire certaines théories, à aller beaucoup plus loin. Les militants de l'Alliance savent que toutes les conditions pour une transformation radicale de la société sont loin d'être réunies. Ils savent aussi que la satisfaction des revendications sur le pouvoir d'achat, les quarante heures, la retraite ne remettent pas en cause fondamentalement le régime capitaliste.

Mais parce qu'ils sont quotidiennement confrontés aux réalités, ils savent que la lutte pour obtenir les revendications est en permanence indispensable, pour conquérir de nouveaux droits et avantages, ce qui est la tâche première du syndicalisme.

C'est par l'action de classe contre le patronat, le gouvernement, pour l'extension de leurs acquis que se forgera chez les travailleurs la claire conscience de leur situation d'exploités et de la nécessité de la destruction du régime capitaliste et de l'Etat.

Dès lors, le rôle des militants syndicalistes révolutionnaires et anarcho-syndicalistes consiste essentiellement, pour la période qui vient, partout où ils sont présents, assemblées de travailleurs, assemblées et congrès syndicaux, à proposer l'élargissement de l'action pour les revendications communes ; à expliquer que les mouvements sporadiques, disparates, tournants non seulement sont inefficaces mais se révèlent démobilisateurs et dangereux ; à leur opposer le « tous ensemble », la généralisation des luttes et à préciser qu'il ne faudra pas s'arrêter en chemin comme en mai 1968 et se contenter des accords de Grenelle ; à rappeler avec force que les conquêtes sociales arrachées au patronat ont toujours été acquises par l'action directe de classe, et non par le bulletin de vote.

Dans les mois qui viennent, la situation sera dominée par les préoccupations électorales des partis de gauche et de droite.

Les camarades de l'A.S.R.A.S. militeront pour expliquer qu'avec ou sans gouvernement d'union de la gauche, il est possible d'obtenir :

- L'augmentation uniforme des salaires et l'échelle mobile,
- La retraite à soixante ans de suite,
- Le retour aux quarante heures immédiatement ;

sur ces bases minimales, qui concernent des millions de salariés, face à la coalition patronat-Etat, opposons la coalition ouvrière.

En même temps qu'ils agissent inlassablement pour que l'organisation syndicale soit sous le contrôle permanent des syndiqués, pour que les structures fédéralistes du syndicalisme soient préservées, pour que les syndicats – groupement essentiel et seul fondé sur un critère de classe – luttent contre l'intégration sous toutes ses formes, les militants de l'Alliance agiront pour que l'action ouvrière soit portée au plus haut niveau possible.

Le 28 juin 1972